



## CTL "Suppressions d'emplois" du 21 janvier 2019

### Compte-rendu

Comme expliqué dans [la déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 2A](#), ce CTL était donc réuni en 2ème convocation malgré une demande initiale de report. Ce report était de plus clairement justifié au regard des documents de travail demandés et obtenus à l'occasion de ce nouveau Comité.

La lecture de la déclaration liminaire a donné lieu ensuite à de longs échanges articulés principalement autour de l'avenir à court terme du réseau de notre administration dans le département.

Ce futur, le Directeur général en a tracé les grandes lignes lors de la réunion des DRFIP/DDFIP le 13 décembre à Paris.

A cette occasion, M. Parent a expliqué (et Mme Assouline nous l'a confirmé) qu'il fallait sortir d'une logique d'A.S.R. (Adaptation des structures au Réseau) avec son lot annuel de suppressions d'emplois ... Et pour cause, après 30000 emplois supprimés à la DGFIP depuis la fusion, les structures sont au taquet ! Nulle intention pour autant de ralentir le rythme, il faut garder le cap des 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'Etat d'ici 2022, comme promis par le Président Macron.

La DGFIP, administration toujours aussi mal défendue par son Directeur Général pour préserver ses emplois par rapport aux autres administrations, va devoir continuer de contribuer massivement aux suppressions d'emplois.

Pour ce faire **les directeurs locaux sont tenus de faire remonter auprès du DG, pour le mois de mars 2019, non pas les restructurations pour l'année prochaine, mais leur vision du réseau dans le département pour 2022, leur "géographie revisitée" avec comme pistes proposées : les permanence dans les mairies, dans les Maisons de Services Aux Publics (M.S.A.P.), ou bien les "permanences mobiles" (sortez les fourgonnettes !)**. Espérant que "plus c'est gros, plus ça passe", l'administration ose même employer les termes de "densification du réseau en milieu rural" (cf. tract "Géographie revisitée" du 10 janvier, en pièce-jointe ou [sur le site départemental FO-DGFIP 2A](#)).

On l'aura compris : notre direction a le devoir de proposer en centrale dans les semaines à venir un schéma permettant de se passer des trésoreries dans le département à brève échéance ! Nous connaissons l'argumentaire de l'administration et sa cohorte d'éléments de

langage inlassablement répétés, que ce soit "le monde magique de la dématérialisation" ou bien cette "opportunité inespérée qui s'offre aux agents de découvrir de nouveaux métiers" ...

... sauf que l'ensemble des collectivités qui passerait à la démat', on n'y est pas encore, loin de là !

... sauf que cette mobilité professionnelle et géographique, elle sera imposée aux agents, et non pas pour une promotion à l'arrivée ! Et pour rejoindre quelle structure, puisqu'elles sont appelées à disparaître ?!!!

... sauf qu'après de la préfète dans un 1er temps (concertation DRFIP/ Préfète jusqu'en mars 2019) puis auprès des élus (à partir de mars 2019), l'administration va avoir du mal à faire passer des vessies pour des lanternes ! Qui peut croire que notre présence va se densifier dans le rural lorsque la Direction lors de sa tournée des mairies, tentera de vendre son projet à coup de "permanences" ici ou là, en fonction des locaux disponibles, en fonction aussi de la disponibilité d'un agent domicilié à proximité ?

**Ce schéma ne concerne pas uniquement le secteur SPL puisqu'au cours de cette réunion nationale du 13 décembre a été annoncé également le calibrage-cible des SIP / SIE à 50 emplois ... soit un seul SIP fusionné et un seul SIE pour la Corse du Sud, et pas nécessairement à Ajaccio ! Bien d'autres structures sont ciblées : les SPF, les Trésoreries hospitalières, etc.**

**N'oublions pas en parallèle les grandes manœuvres des directions locales auprès des 322 plus grandes collectivités. Les DDFIP/DRFIP sont chargés de les convaincre d'accueillir une "agence comptable".**

En clair, pour notre département, la Mairie d'Ajaccio et la Collectivité de Corse ont été démarchées en ce sens, avec pour finalité le transfert d'un comptable de notre réseau dans les services financiers de ces collectivités, sous l'autorité directe de l'ordonnateur, mettant ainsi un terme au principe de séparation ordonnateur/comptable.... Mais que l'administration n'est-elle pas prête à faire pour se débarrasser de ses agents, car bien entendu, les agents devront suivre ("sur la base du volontariat" comme il a été précisé lors des "conventions des agents" des 14 et 17 janvier ? Ou en "mutation d'office" comme le laissait entendre la direction générale dans les derniers groupes de travail à ce sujet ?!!!).

Nul doute que l'administration nous informera au plus vite de l'avancement de ce type de démarches au niveau local, respect du dialogue social oblige !

**Depuis trop longtemps, les réformes servent de prétexte pour accélérer les suppressions d'emplois (non seulement la dématérialisation, mais également les nouveaux outils informatiques, les nouvelles procédures, maintenant le P.A.S., la suppression à venir de la T.H. etc). Comme l'ont dénoncé les élus FORCE OUVRIERE, l'administration effectue constamment des gains de productivité anticipés en supprimant les emplois concernés par la mission impactée par la réforme, avant même la mise en place de celle-ci !**

**Les élus FO-DGFIP 2A ont donc demandé un moratoire sur les suppressions d'emplois, dès cette année, dans l'attente d'un bilan de la mise en place du P.A.S., également jusqu'à la suppression effective de la taxe d'habitation, telle qu'elle est annoncée ... si tant est que l'on obtienne une communication claire et définitive à ce sujet !**

---

La réunion s'est poursuivie avec l'ordre du jour suivant :

## **1 ) Transfert d'emplois suite à l'ASR 2019 (transferts du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries de Vico et Sainte-Marie Sicché vers le SIP d'Ajaccio).**

Parfaite transition avec les propos introductifs à ce compte-rendu : les restructurations du 1er janvier 2019 prévoient le transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers, géré dans les trésoreries de **Sainte-Marie-Sicché** et de **Vico**, vers le **SIP d'Ajaccio**.

Ainsi, en ce début d'année, la région Corse ne contient plus une seule "trésorerie mixte" (8 transferts identiques en Haute-Corse à cette même date).

Justification : aucune ! Il faut juste fragiliser davantage ces trésoreries afin de les supprimer au plus vite, postes où nos collègues exerçaient leur mission à la grande satisfaction de leurs chefs comme des usagers...

Ce transfert de mission occasionne donc :

- le transfert d'1 emploi cat. C de la trésorerie de Vico vers le SIP d'Ajaccio,
- le transfert d'1 emploi cat. C de la trésorerie de Sainte-Marie Sicché vers le SIP d'Ajaccio.

Les élus FO-DGFIP 2A ont fait observer qu'il y a un an, le transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers de **Lévie** vers le **SIP de Sartène** avait bien entraîné la suppression d'un emploi à Lévie ... mais pas de transfert d'emploi vers le SIP !

ALERTE ! Le syndicat est intervenu ensuite au sujet de la **trésorerie de Vico**. FO a rappelé que le document de l'administration relatif au transfert de l'impôt de Vico vers le SIP d'Ajaccio (document fourni à l'occasion du CTL de juillet 2018) précisait clairement que "ce projet ne remet pas en cause l'existence de la trésorerie de Vico-Evisa".

Lorsque les élus FORCE OUVRIERE ont demandé à Mme Assouline de confirmer cette position, un net embarras s'est emparé de notre DRFIP et pour cause, la directrice a affirmé concernant l'activité SPL du poste : *"ce sera un agent de chez nous qui s'occupera de la mission DGFIP, un ou plusieurs jours par semaine"*. Bref : revirement total de la direction qui envisage donc, sans l'avouer, la suppression prochaine de la trésorerie de VICO, et son remplacement par l'une de ces permanences-gadget, cet ersatz de service public !

Si la trésorerie de VICO, évaluée à 4 emplois théoriques, est sur la sellette, qu'en est-il alors de la trésorerie de **Sainte-Marie Sicché**, calibrée à 3 emplois uniquement ?! Aujourd'hui, 3 agents occupent ces emplois, un éventuel départ à la retraite prochain laisse présager du pire pour le futur de cette structure...

## **2) Transfert du service Liaison Recouvrement**

La direction locale a annoncé, pour information, le transfert définitif du service Liaison Recouvrement exposé lors du CTL du 19 juin 2018 (cf. [compte-rendu sur le site](#)). Sans nouvelles précisions, ni informations, à l'image des documents de travail à ce sujet : inexistants...

### 3) Les suppressions d'emplois au 1er janvier 2019

L'administration a présenté le plan de suppressions d'emplois suivant :

Poste/Service		A+	A	B	C	Total	Observations
Direction	BIL				-3	-3	PLF 2019 (-1 C AST), emploi de veilleur de nuit (consigne SpiB)
Direction	COMDT	-1				-1	PLF 2019, -1 AfIP
Direction	EDR				-1	-1	Suppression 1C GF, emploi non pourvu
SdIF				2		2	PLF2019, Renfort de la mission foncière
T Lévie					-1	-1	Adaptation à la charge de travail
T Sud Corse					-1	-1	Adaptation à la charge de travail
T Sartène municipale					-1	-1	Adaptation à la charge de travail
SIP AJACCIO			-1			-1	suppression d'un emploi A (PLF2019), adéquation avec la situation réelle sur plusieurs années
Direction				1		1	PLF 2019, renfort SAR, mise en adéquation avec la réalité
Direction	SLR			-1		-1	Redéploiement
T Sainte-Marie-Sichée					-1	-1	Transformation emploi C en B,
T Sainte-Marie-Sichée				1		1	Transformation emploi, 2B (conforme à la situation réelle)
T Grand Ajaccio				-1		-1	Adaptation à la charge de travail
Ensemble		-1	-1	2	-8	-8	
Evolutions attendues au titre du PLF2019 :		-1	-1	2	-8	-8	

#### Commentaires FO :

- **Les 3 suppressions d'emplois "théoriques" de veilleurs de nuit** concernent en pratique : un agent qui part à la retraite cette année, un autre agent maintenu sur cette mission avant son départ à la retraite dans 1 an, les autres agents devront déposer une demande de mutation, comme le leur a annoncé la direction en réunion de travail le 4 janvier. Le syndicat a dénoncé cette modification brutale, imposée par l'administration, des conditions de travail et de vie de nos collègues qui avaient fait ce choix depuis des années. FO a mis l'accent également sur les risques en terme d'organisation, de logistique, qu'induit la suppression des veilleurs de nuit dans les structures concernées.
- **Suppression d'un emploi à l'Equipe de Renfort Départementale** : Cette suppression s'ajoute aux 7 suppressions initialement prévues cette année. Opérée au titre du "rebasage", elle est justifiée par l'administration du fait que l'emploi était vacant ! La direction ose même dans sa note de présentation ne pas l'assimiler à une suppression d'emploi mais à la régularisation d'une situation de fait !
- **Suppression d'un emploi de cadre A au SIP d'Ajaccio** : Contrairement à l'annonce faite aux O.S. par la DRFIP lors de son arrivée le 3 décembre, il y a bien une suppression d'emploi au SIP d'Ajaccio cette année. Cet emploi aussi était vacant ? Qu'importe, si les recrutements ne sont pas effectués à hauteur des emplois vacants, c'est la responsabilité de l'administration. "Nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes" ... sauf la direction !

- **Suppressions dans les trésoreries :**

- **1 emploi cat. C** à la trésorerie de **Lévie**,
- **1 emploi cat. C** à la trésorerie de **Sartène**,
- **1 emploi cat. C** à la trésorerie du **Grand Sud**,
- **1 emploi cat. B** à la trésorerie du **Grand Ajaccio**.

A la demande des syndicats lors du CTL initial du 8 janvier, la direction a fourni de nouveaux documents, dont celui permettant de comparer l'évolution des charges de travail dans les postes entre 2017 et 2018 (cf: tableau en pièce-jointe - annexe 1).

On comprend mieux la volonté initiale de la direction locale de ne pas diffuser ce document : il va à l'encontre de son projet de suppressions d'emplois puisqu'il établit clairement l'augmentation de la charge de travail dans ces postes !

***Dans les trésoreries, la direction anticipe déjà le grand chantier "Plan social pour 2022" !***

- Concernant la trésorerie de **LEVIE** : comment accepter la suppression d'un 2ème emploi en 2 ans, alors que les titres de recettes ont augmentés de 17,83% dans ce poste ? Les élus FORCE OUVRIERE ont cité le P.V. du CTL "emplois" de l'année dernière où le chef du Pôle Gestion Publique reconnaissait lui-même l'augmentation des charges à Lévie ! En quelques années, calibrer cette trésorerie de 4 à 2 emplois relève de la fumisterie : Un poste avec 2 agents ne peut pas ouvrir pour des raisons de sécurité lorsque l'un des 2 est absent/congés/formation, donc Mme Assouline organise le dysfonctionnement de cette trésorerie uniquement pour mieux la supprimer à terme.
- Concernant trésorerie de **SARTENE** : Le syndicat a fait part de ses nombreux doutes quant à la fiabilité des chiffres présentés. Effectivement, il semble étrange de présenter l'activité de ce poste en baisse quand on sait qu'il gère 3 villes de plus de 2500 habitants, parmi lesquelles Propriano, ville dont l'essor faisait la une de la presse régionale récemment. Sartène SPL gère également la 2ème communauté de communes la plus importante du département (après la CAPA) etc.. Il semble aussi que de nombreuses charges de décembre 2018 n'aient pas été prises en compte.

Moins 1 emploi à Lévie et moins 1 à Sartène, c'est surtout l'annonce à venir de la fusion des 2 postes. D'ailleurs, en visite au CFP de Sartène en début d'année, la DRFIP n'a pas caché sa volonté de fusionner prochainement "Lévie / Sartène", en précisant "à Sartène" pour rassurer les agents ... Nous verrons les arguments qu'elle mettra en avant quand elle se rendra à Lévie !

- Concernant le **GRAND SUD / BONIFACIO** : Les élus FO-DGFIP2A ont dénoncé la tentative de passe passe de la Direction pour justifier d'une énième suppression d'emploi dans ce poste. A la lecture du document en annexe, on serait tenté de croire que le nombre de titres a baissé en un an de 27 789 à 21 613 , avec 5 agents .... sauf que le syndicat a rappelé qu'en 2017 qu'il y a avait 2 trésoreries concernées (Porto-Vecchio, supprimée depuis, et Bonifacio) chargées de traiter les 27 789 lignes de titres, soit non pas 5 agents comme indiqué dans le document, mais 7 !

Rappelons aussi qu' à l'occasion du transfert de l'activité SPL de Porto-Vecchio vers Bonifacio, au 1er janvier 2018, 2 emplois SPL ont déjà été supprimés. Alors cette 3ème suppression d'emplois décidée pour 2019 c'est tout simplement inacceptable ! Idem pour la Trésorerie du **GRAND AJACCIO** qui d'année en année perd continuellement des emplois, avec des justifications toujours à sens unique : suppressions d'emplois quand des budgets sont transférés dans d'autres postes,

mais pas de création d'emplois à hauteur des missions récupérées ces dernières années (Amendes, gestion de la Ville d'Ajaccio...)

Seule et unique justification avancée par la direction locale pour expliquer les suppressions d'emplois dans les trésoreries : **elle affirme se baser sur les indicateurs fournis par la Direction Générale, indicateurs soi-disant établis en fonction de la charge de travail** (colonne "emplois indicatifs correspondants à un alignement sur la référence nationale" dans le tableau en annexe). Explication bien facile puisqu' **aucune information n'est donnée sur la façon dont sont calculés ces indicateurs** qui affichent des données évidemment revues à la baisse chaque année de manière totalement arbitraire. **Et pour cause : contrairement à ce qu'affirme la DRFIP, ces emplois théoriques ne sont pas fixés par rapport à la charge de travail, mais découlent du nombre total d'emplois à supprimer au niveau national**

#### **4) Questions diverses**

##### **Déménagements :**

Les élus FO-DGFIP 2A ont souhaité connaître les intentions de la DRFIP concernant d'éventuels déménagements à venir.

Mme Assouline a confirmé sa volonté de réunir sur le site de la Direction, avenue de la Grande Armée, les services "DGFIP" actuellement basés à Castellani, ainsi que l'équipe de Direction au pôle fiscal, en fonction à Cunéo ... afin de promouvoir "la synergie fusionnelle" !

Le syndicat a toutefois rappelé le problème de stationnement à la Direction. Mme Assouline a assuré qu'elle se penchait sur ce problème ....

Les élus FORCE OUVRIERE ont également mis l'accent sur la nécessaire concertation avec les agents concernés, qu'en outre il faut prendre en considération le fait que pour de nombreux collègues, le choix de l'affectation dépend également de la situation géographique de l'unité de travail.

##### **Organigramme de la Direction :**

Souhaitant "éclaircir" un sujet évoqué lors de la convention cadres A (mais qui, pour FO, concerne aussi les agents B et C !) les élus FO-DGFIP 2A ont demandé à la Mme la DRFIP des précisions au sujet des modifications qu'elle souhaitait apporter à l'organigramme de la Direction locale.

Mme Assouline a expliqué vouloir redistribuer les responsabilités et modifier ainsi l'organisation des pôles de la direction :

- 1 "**pôle métiers**" qui réunirait les anciens pôles "Gestion publique" et "pôle fiscal";
- 1 "**pôle foncier**" ;
- 1 "**pôle contrôle fiscal**" en relation directe avec la directrice;
- 1 "**pôle transverse**".

Au regard de l'importance de ce sujet, Mme Assouline a également précisé que ce sujet sera présenté de manière plus détaillée lors d'un prochain CTL qui aura probablement lieu dès le mois de février.

##### ***Les élus FO-DGFIP 2A au CTL :***

*Matthieu CAILLAUD  
Jacqueline MAGESCAS  
Alain BOZZI  
Erwin ZYS-LAUNAY  
Jean-Michel MARIE  
Marie-Pierre ORSINI*